

**2025 DPE 8** Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet ».

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Paris a adopté en décembre 2024 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les six prochaines années. Cet ambitieux programme porte l'objectif de réduire de 100 000 tonnes la production annuelle de déchets à Paris d'ici à 2030. Pour parvenir à cet objectif, Paris mettra en œuvre de nombreuses actions en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

Paris agit déjà en faveur de la réduction des déchets : ainsi entre 2022 et 2023, la quantité de déchets collectés par les services de la Ville a diminué de 6%.

Pour accompagner les habitant.es dans la prévention et la réduction de leur production de déchets, Paris a lancé en 2021 la démarche « Territoire Zéro Déchet » (TZD) afin de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un quartier (riverains, bailleurs, associations, commerçants, établissements scolaires, etc.) pour créer et renforcer les coopérations à l'échelle locale, tout en proposant des actions innovantes.

Chaque Territoire Zéro Déchet est piloté par la Mairie d'arrondissement sur un périmètre de son choix, coordonné par les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et animé par une structure volontaire.

Sur la base d'un diagnostic du territoire élaboré par la DPE autour des principaux flux de déchets ménagers (multi-matériaux, déchets alimentaires, objets encombrants), des actions déjà entreprises sur ce territoire et des partenaires existants, un plan d'action est élaboré par la structure organisatrice, selon les principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire à travers l'organisation d'activités à destination des habitant.es (ex : appropriation des gestes de tri, valorisation des dispositifs de collecte, etc.) ;
- Ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales ;

- Mettre en place des dispositifs expérimentaux ;
- Rendre le quartier acteur du changement avec la mobilisation des publics et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

En 2024, la typologie des actions menées par ces structures étaient les suivantes :

- Participation à des événements liés à la prévention des déchets ou sur d'autres thématiques : tenues de stands d'information sur la réduction des déchets, ateliers de réparation et de démonstration, sensibilisation en pied d'immeubles ;
- Organisation d'opérations de nettoyage et de démonstration : nettoyages participatifs, collectes événementielles multiflux ou thématiques, repair cafés, ateliers « do it yourself » et de cuisine anti-gaspi ;
- Organisation d'ateliers et d'activités de sensibilisation adaptés en direction de publics spécifiques : jeunes, scolaires, familles, sportifs, commerçants.

Afin de renouveler la dynamique des douze TZD répartis dans dix arrondissements, il est proposé de soutenir les actions des dix associations et la structure suivantes :

- **Régie de quartier Paris Centre (Paris Centre)**

Impliquée dans la vie de l'arrondissement, notamment sur les sujets relatifs à la réduction des déchets, la régie de quartier de Paris Centre anime le TZD Rue du Vertbois depuis 2022. Pour les saisons précédentes, l'association a proposé de nombreuses animations et ateliers, mis à profit sa connaissance fine du territoire et des enjeux du Zéro Déchet (compostage, réemploi) pour fédérer une grande diversité d'acteurs sur son territoire : riverains, bailleurs, et commerçants.

En 2024, l'association a participé aux fêtes de quartier, aux nettoyages participatifs ainsi qu'aux Semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable, a accompagné la mise en place de la collecte des déchets alimentaires en menant des sensibilisations en milieu scolaire, en pied d'immeuble et en informant sur le compostage. Elle a également proposé des ateliers de fabrication et de réparation autour du textile notamment.

Forte de ces trois années d'activité, la Régie de quartier souhaite poursuivre l'animation et la coordination d'une nouvelle programmation d'actions sur un périmètre géographique élargi aux quartiers Arts et Métiers et Sentier. Pour 2025, elle entend agir sur les axes prioritaires suivants : encourager le geste de tri pour les habitant.es, en particulier pour les déchets alimentaires ; renforcer l'éducation populaire sur les enjeux de réduction des déchets ; favoriser le changement de pratiques par une approche collective et positive de la réduction des déchets.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Paris Centre la convention dont vous trouverez le

texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 euros.

- **Zéro Waste Paris (6e)**

L'association Zéro Waste Paris a repris la conduite du Territoire Zero Déchet de la rue Littré depuis janvier 2024.

Sur ce territoire, l'association a priorisé les actions de sensibilisation à destination des milieux scolaires et sportifs. Pour y parvenir, elle s'est impliquée dans les festivités locales pour promouvoir le zéro déchet auprès des familles du quartier. Des partenariats ont ainsi été noués avec le Conseil de Quartier Saint Placide et le Forum 104 afin de toucher un plus large public et organiser des activités de sensibilisation (opérations de nettoyage de rue, ateliers anti-gaspillage...). En outre, l'Ecole Ferrandi et le Forum 104 ont bénéficié d'un accompagnement privilégié pour réduire la production des déchets dans leurs établissements.

Pour 2025, Zéro Waste entend poursuivre et renforcer le travail initié rue Littré en développant davantage d'actions auprès du jeune public et en sensibilisant également les commerçants de la rue. Au-delà des écoles Littré et Ferrandi, elle se tournera ainsi vers le collège Saint-Louis et le lycée Saint-Nicolas ainsi que vers les crèches et haltes-garderies afin de toucher les familles et professionnels de la petite enfance. Les commerçants seront, quant à eux, mobilisés via la mise en place d'une campagne de communication digitale qui valorisera les initiatives zéro déchet.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Zéro Waste Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 120 euros.

- **3 S Séjour Sportif Solidaire (8e)**

L'association 3 S Séjour Sportif Solidaire est en charge du Territoire Zéro Déchet du quartier Beaujon depuis 2024. Pour ses débuts, elle s'est essentiellement focalisée sur le recyclage et le réemploi des articles de sport (collecte au centre sportif Jacqueline Auriol ainsi qu'en pieds d'immeubles) et des ateliers "Do it yourself" (DIY) à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne et des "donneries".

Pour 2025, l'association prévoit d'élargir son champ d'intervention et d'animer des ateliers généralistes sur la réduction des déchets et la réparation ou le réemploi des objets à destination des habitant.es. Pour cela, 3 S s'appuiera sur l'expérience acquise lors de l'animation d'ateliers DIY à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Elle poursuivra également la collecte d'équipements de sports au centre sportif Jacqueline Auriol, d'équipements généralistes en pied d'immeuble. La structure développera des "repair café" et "repair couture" ainsi qu'une grande campagne de sensibilisation des habitant.es au tri des déchets.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec 3 S Séjour Sportif Solidaire la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 euros.

- **La Maison du Canal – Régie de Quartier (10e)**

Les Territoires Zéro Déchet des quartiers Grange-aux-Belles et Buisson-Saint-Louis (QPOP : Quartier Populaire Parisiens) sont pilotés depuis 2021 par la Maison du Canal – Régie de Quartier. En 2024, la Régie de Quartier a multiplié ses actions en faveur de la réduction des déchets et du réemploi, cela a permis de valoriser plus de 4 tonnes de biens. De surcroît, grâce au travail de mobilisation mené en lien avec les bailleurs sociaux et d'autres acteurs locaux tels que la ressourcerie Châmodix, ont permis d'ancrer durablement les actions dans le quartier.

Pour 2025, l'association prévoit de renforcer les actions de communication et de sensibilisation à destination des habitant.es à travers de nombreuses actions : développement de « repair café » où les habitant.es seront formé.es à la réparation d'objets, mise à disposition de kits de vaisselle lavable au profit des associations, élaboration de décorations de Noël recyclées, sensibilisation des habitant.es à la gestion des encombrants avec le Châmodix ou encore formation des riverain.es à l'utilisation de l'application Dans Ma Rue. L'ouverture de l'espace de vie sociale « La Grange » dans le courant de l'année permettra, de plus, à la régie de quartier de tenir les animations dans ce lieu.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier – La Maison du Canal la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Régie de quartier Fontaine au Roi (11<sup>e</sup>)**

L'association intervient tout au long de l'année sur le quartier Belleville-Fontaine au Roi dont une partie se trouve au sein du quartier politique de la ville. Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé début 2021 par la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, la Régie de Quartier anime depuis la même année le projet de Territoire Zéro Déchet Fontaine au Roi, en lien avec les habitant.es et de nombreux acteurs locaux (associations, bailleurs, etc.).

En 2024, l'association a mené toutes les semaines des collectes et distributions aux habitants du quartier d'objets et tout particulièrement des livres d'occasion pour favoriser le réemploi, elle a également participé activement à la dynamique autour du composteur de quartier pour valoriser les déchets alimentaires et a participé aux événements organisés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement pour valoriser la démarche « zéro déchet » que ce soit lors de « Belleville durable et solidaire », le festival « Repair 11 » ou encore « Citizen Foot » organisé pour les jeunes de l'arrondissement.

Pour 2025, l'association prévoit de densifier sa programmation. Elle vise, ainsi l'organisation d'une trentaine d'actions autour de la prévention des déchets, tout en investissant davantage l'espace public avec un point de collecte hebdomadaire. Elle prévoit, de plus, d'animer une douzaine d'événements (boîtes à livre, bricothèque/objéothèque, collectes/gratuiteries, atelier de faire soi-même...). Elle

souhaite enfin développer des interventions en milieu scolaire pour toucher les jeunes publics et un partenariat avec les bailleurs sociaux du secteur.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Fontaine au Roi la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **La Ressourcerie créative (14 °)**

Implantée depuis 10 ans au cœur de l'arrondissement, la Ressourcerie Créative, gestionnaire de la ressourcerie éponyme, met en œuvre une dynamique multi-acteurs dans le quartier populaire de la Porte d'Orléans, dans le cadre d'une démarche Territoire Zéro Déchet depuis septembre 2024.

Lors de la première année d'activité, les actions ont été menées en priorité sur une résidence du bailleur social RIVP de 1310 logements en cours de réhabilitation. Elle a ainsi déployé un programme d'action fondé sur la promotion de modes de consommation plus durables. A cette fin, un événement festif de lancement ainsi que des ateliers de sensibilisation ont été organisés dans les cours de la résidence, et un chéquier d'offres écologiques et culturelles a été offert aux résidents en partenariat avec des acteurs associatifs et économiques locaux.

Pour 2025, l'association propose de renforcer ses actions partenariales avec les acteurs locaux afin de sensibiliser habitants et commerçants aux enjeux de réduction des déchets. Plusieurs actions sont prévues : des permanences participatives dans les cours d'immeubles en partenariat avec le Repair Café du Pôle Innovant Lycéen (PIL), des ateliers de récupération alimentaire au local inter-associatif avec La Cantine « Le monde Bouge » ou des ateliers de réparation de vêtements au local sénior et inter-associatif ainsi que des sensibilisations sur l'usage de sacs plastique au Marché Jourdan. Pour mobiliser davantage et adapter ses interventions aux besoins de ces cibles, elle mènera une enquête sur les modes de consommation et la gestion des déchets auprès des habitants et assurera une présence plus fréquente dans les immeubles. Elle initiera également des animations sur le zéro déchet et le gaspillage alimentaire auprès du public scolaire (par exemple, des gouters zéro déchets, ou encore des pesées dans les cantines scolaires).

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Ressourcerie Créative la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **PikPik Environnement (15e )**

L'association PikPik Environnement a été désignée en novembre 2023 pour animer le Territoire Zéro Déchet de la rue des Quatre Frères Peignot. Elle a en 2024 mené des actions de sensibilisation auprès du grand public, des bailleurs et du public scolaire, tenu des stands en lien avec le Trimobile ou en pied d'immeuble, conduit des audits de locaux poubelles, participé à des fêtes de quartier, et organisé des animations dans les écoles.

Pour 2025, PikPik poursuivra ses précédentes actions en les étendant à de nouveaux publics tels que les éco-délégués des collèges. Elle souhaite également créer un réseau d'ambassadeurs parmi les habitants afin de renforcer la mobilisation du grand public autour de la démarche.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec PikPik Environnement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 euros.

- **La Maison Bleue – Porte Montmartre (18e )**

Le Territoire Zéro Déchet de la Porte Montmartre est animé depuis son lancement en octobre 2021 par l'association La Maison Bleue-Porte Montmartre. Gestionnaire du centre socio-culturel situé au cœur du quartier Politique de la Ville de la Porte Montmartre, la Maison Bleue est bien implantée localement et se montre capable de fédérer d'autres acteurs autour de ces projets. En 2024, elle a mené une vingtaine d'actions (ateliers de sensibilisation au tri et activités manuelles, sensibilisations en pied d'immeuble, apéro zéro déchet)...

Pour 2025, l'association projette de tenir des ateliers de sensibilisation au tri, de développer le frigo solidaire et l'armoire de gratuité (dons et récupérations libres par les habitants de livres, vêtements, petit électronique... 3 tonnes de collecte prévues) , d'intervenir sur 25 pieds d'immeuble de Paris-Habitat pour sensibiliser les habitant.es à l'importance de réduire et de trier ses déchets, de promouvoir de la cuisine anti-gaspillage et le zéro déchet lors de fêtes de quartier, et de communiquer vers les scolaires et les commerçants.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec La Maison Bleue – Porte Montmartre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Associations Bokawa et Débrouille Compagnie (19<sup>e</sup>)**

Lancé à l'automne 2021, le TZD dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Danube- Solidarité- Marseillaise est animé par deux associations : Débrouille Compagnie et Bokawa. Ces associations, solidement implantées dans le quartier, poursuivront l'animation du TZD en 2025. Au cœur du quartier politique de la ville, elles agissent auprès de différents publics et touchent efficacement une large diversité d'habitants.

Leur projet déployé en 2024 s'articulait autour de deux principaux axes, l'un auprès des scolaires en proposant des ateliers de sensibilisation et des outils pédagogiques facilement mobilisables par les équipes, et l'autre orienté davantage sur la sensibilisation des commerçants. Des kits zéro déchet adaptés aux besoins des différents publics ont été distribués aux familles du quartier, simultanément à l'organisation d'ateliers et événements dédiés.

Leur projet pour 2025 s'articule autour de diverses actions de sensibilisation à la réduction des déchets parmi lesquelles on peut citer : la suite de la distribution de

kits zéro déchets avec suivi de l'appropriation par les usagers, des ateliers pour l'apprentissage de recettes plus écologiques et économiques, la fabrication de produits sains et naturels, la récupération d'invendus, la poursuite d'animations pédagogiques à destination des scolaires, notamment l'école des Cheminets et la formation d'animateurs de structures jeunesse à l'art de la récupération et la sensibilisation des commerçants du quartier à la prévention des déchets, notamment les boulangers.

Afin de soutenir les actions de ces deux associations, je vous propose de m'autoriser à signer avec Bokawa et Débrouille Compagnie les conventions dont vous trouverez les textes joints en annexe. Ces conventions prévoient l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention d'un montant de 7000 euros pour l'association Bokawa et de 11000 euros pour Débrouille Compagnie.

- **Zero Waste Paris (19<sup>e</sup>)**

Créée en 2016 afin de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage à Paris et en Ile-de-France, l'association Zero Waste Paris anime le Territoire Zéro Déchet situé sur le Bassin de la Villette depuis la création de celui-ci en 2023. Ce TZD se trouve à proximité des quartiers populaires Louis Blanc – Aqueduc, Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes et du quartier prioritaire politique de la ville Stalingrad-Riquet.

Autour du lieu emblématique du Bassin de la Villette et en cohérence avec la démarche de quartier circulaire, l'association a lancé une dynamique de réduction des déchets sur le canal Ourcq-Villette.

En 2024, l'association a mené des actions de sensibilisation des usagers, notamment, lors de la période estivale, à travers l'organisation de collectes de dépôts sauvages et d'ateliers auprès du jeune public. Zero Waste a, par ailleurs, sensibilisé les commerçants du bassin de la Villette au respect des obligations de la loi AGEC et à l'intérêt de développer la consigne pour réemploi. Elle a également mené une sensibilisation sur la réduction des déchets auprès du gestionnaire du marché Joinville.

Pour 2025, elle poursuivra la dynamisation du TZD, en cohérence avec les demandes de la Mairie d'arrondissement, et renforcera son intervention auprès du public scolaire à travers l'organisation de fêtes de fin d'année zéro déchets, de « clean walk » parents enfants, et de séquences de sensibilisation à visée pédagogique pour les jeunes publics.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Zero Waste Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros.

- **Caisse des écoles (20<sup>e</sup>)**

La Caisse des Ecoles du 20e a repris l'animation du TZD Saint-Blaise / Réunion depuis 2024. Ce TZD se trouve à proximité du quartier populaire Saint Blaise. Pour cette première année, les actions ont été, en particulier, ciblées sur la sensibilisation des habitants sur le compostage dans divers lieux (bibliothèques,

centres sociaux, marchés), la cuisine anti-gaspi, le “do it yourself” et le recyclage des produits ménagers ou cosmétiques.

Forte de son engagement dans cette démarche, elle a également renforcé son action au sein des établissements scolaires de l'arrondissement notamment dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2025, la Caisse des Ecoles projette de pérenniser ces premières actions et de mettre en place des Journées Zéro Déchet avec les commerçants, ainsi que d'organiser des événements trimestriels de collecte de déchets (textiles, électroménager, etc.). Elle prévoit également de former un réseau d'ambassadeurs du Zéro Déchet capable d'animer des événements ou de partager leurs astuces sur les réseaux sociaux.

Afin de soutenir ces actions, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2025, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Parmi les associations qui portent une démarche Territoire Zéro Déchet, sept œuvrent dans des quartiers relevant de la politique de la ville parisienne, ce qui représente un soutien à hauteur de 113 000 euros (56,6 % du total) pour ces territoires.

Pour l'année 2025, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de dix associations et d'une structure engagée dans la réduction des déchets, pour un montant total de 199 620 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2025.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2025 DPE 8** Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

## Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 adopté en Conseil de Paris de décembre 2024 ;

Vu le projet de délibération en date de \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de douze subventions d'un montant total de 199 620 euros aux associations La Régie de quartier Paris Centre, 3 S Séjour solidaire, La Maison du Canal, La Régie de quartier Fontaine au Roi, La Ressourcerie créative, Pik-Pik Environnement, La Maison Bleue-Porte Montmartre, Bokawa, Débrouille Compagnie, Zero Waste Paris, et à la structure, la Caisse des écoles du 20e ;

Vu l'avis du conseil de la Mairie Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission ;

## Délibère

Article 1 : Une subvention de 18 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Paris Centre (numéro Paris Assos 59801, numéro de dossier 2025\_05531)

Article 2 : Une subvention de 16 120 euros est attribuée à l'association Zéro Waste Paris (6<sup>e</sup>) (numéro Paris Assos 190396, numéro de dossier 2025\_06578)

Article 3 : Une subvention de 16 000 euros est attribuée à l'association 3 S Séjour Sportif Solidaire (8<sup>e</sup>) (numéro Paris Assos 188896, numéro de dossier 2025\_08211)

Article 4 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association La Maison du Canal Régie de quartier (numéro Paris Assos 10068, numéro de dossier 2025\_04537)

Article 5 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Fontaine au Roi (numéro Paris Assos 7601, numéro de dossier 2025\_05102)

Article 6 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie créative (numéro Paris Assos 183590, numéro de dossier 2025\_08260)

Article 7 : Une subvention de 16 500 euros est attribuée à l'association PikPik Environnement (numéro Paris Assos 137804, numéro de dossier 2025\_08245)

Article 8 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association La Maison Bleue-Porte Montmartre (numéro Paris Assos 163481, numéro de dossier 2025\_02873)

Article 9 : Une subvention de 7000 euros est attribuée à l'association Bokawa (numéro Paris Assos 196977, numéro de dossier 2025\_04642)

Article 10 : Une subvention de 11000 euros est attribuée à l'association Débrouille Compagnie (numéro Paris Assos 5166, numéro de dossier 2025\_04927)

Article 11 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Zero Waste Paris (19<sup>e</sup>) (numéro Paris Assos 190396, numéro de dossier 2025\_05001)

Article 12 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> (numéro Paris Assos 205973, numéro de dossier 2025\_06393)

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les douze conventions financières, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations et la structure suivantes : La Régie de quartier Paris Centre, Zéro Waste Paris (6<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>), 3 S Séjour Sportif Solidaire (8<sup>e</sup>), La Maison du Canal Régie de quartier (10<sup>e</sup>), La Régie de quartier Fontaine au Roi (11<sup>e</sup>), La Ressourcerie créative (14<sup>e</sup>), PikPik Environnement (15<sup>e</sup>), La Maison Bleue-Porte Montmartre (18<sup>e</sup>), Bokawa (19<sup>e</sup>), Débrouille Compagnie (19<sup>e</sup>), la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup>.

Article 14 : Les dépenses correspondantes (199 620 euros) seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2025 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement .